



# Le rééquilibrage pour réduire le risque

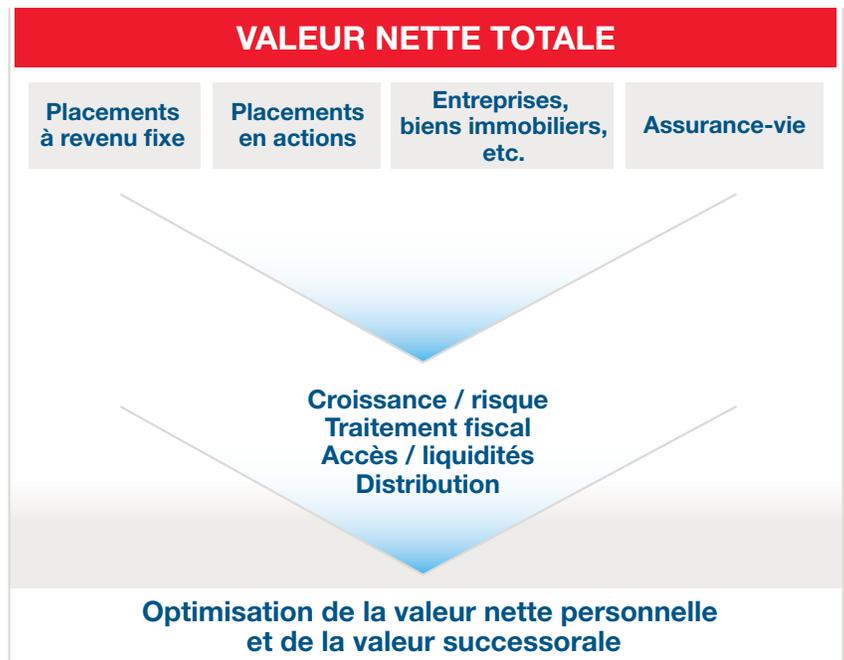
Considérez-vous que l'assurance-vie et sa valeur de rachat représentent une part importante de votre valeur nette?

L'assurance-vie constitue un volet important d'un programme de sécurité financière. C'est l'un des meilleurs moyens de verser des fonds aux membres de votre famille ou à votre entreprise, ou de rembourser les impôts à votre décès. L'assurance-vie vous permet également d'accumuler de l'argent (qu'on appelle la valeur de rachat) au cours de votre vie, sans compter qu'une prestation garantie est versée à votre décès.

Vous pouvez également toucher des participations selon les résultats techniques du compte de participation. Et une fois versées, ces participations vous appartiennent et ne peuvent pas vous être retirées.

Voilà pourquoi l'assurance-vie permanente en général, mais plus précisément l'assurance-vie avec participation, constitue une part unique de vos actifs financiers. Elle présente une croissance stable, offre une gestion des risques et comporte des avantages fiscaux.

Pour savoir si l'assurance-vie peut vous convenir, examinons différentes catégories d'actif et voyons comment elles peuvent être mises à profit lors de la création d'un programme de sécurité financière.



F99-1574C

## Actifs à revenu fixe

Ces actifs sont idéaux si vous recherchez la stabilité et la sécurité plutôt qu'une volatilité et un risque plus élevés. Les obligations sont un bon exemple d'actif à revenu fixe.

## Placements dans des titres de participation

Ces actifs sont préférables si vous recherchez une croissance plus importante et que vous êtes à l'aise avec une volatilité et un risque plus élevés. Les actions sont un bon exemple de placements dans des titres de participation.

## Entreprises et biens immobiliers

Ces actifs offrent des occasions de croissance à long terme et des rendements potentiels plus élevés. Toutefois, ils sont associés à d'autres risques uniques, surtout parce qu'ils ne se convertissent pas facilement en espèces (risque de liquidité).

## Assurance-vie avec participation

L'assurance-vie avec participation est unique, car elle permet l'augmentation immédiate de la valeur successorale et la croissance potentielle de la valeur de rachat et de la prestation de décès. Il s'agit d'une combinaison d'avantages que seule l'assurance-vie permanente peut offrir et qui peut vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

Cette assurance-vie comporte également une valeur de rachat garantie ne pouvant pas diminuer. Et contrairement aux actifs qui peuvent être exposés à la volatilité des marchés, la valeur de rachat des participations que vous recevez est aussi garantie, à condition qu'elles soient conservées dans la police et qu'elles ne soient pas utilisées à d'autres fins. Cette valeur de rachat n'est pas touchée par l'évolution future du marché.

|                                    | Actifs à revenu fixe  | Placements dans des titres de participation  | Entreprises et biens immobiliers   | Assurance-vie avec participation  |
|------------------------------------|---|--|--|---|
| Occasions de croissance et risques | <ul style="list-style-type: none"> <li>Faible risque</li> <li>Rendements habituellement faibles</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque et volatilité plus élevés</li> <li>Possibilité de rendements plus élevés</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque le plus élevé (concentration, liquidité, etc.)</li> <li>Possibilité de rendements plus élevés à long terme</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Faible risque</li> <li>Garantie que les paiements de primes d'assurance n'augmenteront pas, que le rendement du marché soit bon ou non</li> <li>Croissance de la valeur de rachat stable à long terme</li> <li>Lorsque la valeur de rachat de votre police augmente, le montant atteint est automatiquement garanti et protégé contre les baisses</li> </ul> |
| Traitement fiscal de la croissance | <ul style="list-style-type: none"> <li>Imposés comme revenu en intérêts, donc selon votre taux marginal d'imposition</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le revenu de dividendes est assorti de taux d'imposition privilégiés</li> <li>La croissance pourrait être assujettie à l'impôt sur les gains en capital</li> </ul>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le revenu d'entreprise est imposé selon votre taux marginal d'imposition</li> <li>Les biens immobiliers pourraient comporter un revenu de location, qui est imposé selon votre taux marginal d'imposition</li> <li>Les biens immobiliers pourraient être associés à des gains en capital</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>La croissance de la valeur de rachat au sein de la police est exonérée d'impôt*</li> </ul>   |
| Accès                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds facilement accessibles et éventuellement exonérés d'impôt, puisque seule la croissance est assujettie à l'impôt</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité d'accéder aux fonds, ce qui pourrait toutefois entraîner un gain ou une perte en capital</li> <li>Les gains en capital sont imposés selon votre taux marginal d'imposition</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'accès aux fonds peut être plus difficile et exiger beaucoup de temps, puisque les actifs ne sont pas aussi liquides</li> <li>Les revenus d'entreprise et de location sont incertains et varient selon les conditions du marché</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Si la valeur de rachat est assez élevée, vous pouvez y accéder au moyen d'un rachat partiel ou d'une avance sur la police (lesquels pourraient être imposables)</li> </ul>   |
| Distribution au décès              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Habituellement versés à la succession et assujettis à des frais de vérification de testament ou d'homologation</li> </ul>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Habituellement versés à la succession et assujettis à des frais de vérification de testament ou d'homologation</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Habituellement versés à la succession et assujettis à des frais de vérification de testament ou d'homologation</li> <li>Influencés par les fluctuations du marché, ce qui pourrait forcer une vente future</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le versement prévu par l'assurance va au bénéficiaire désigné en franchise d'impôt</li> </ul>  |

\* Sous réserve des limites prévues par la loi

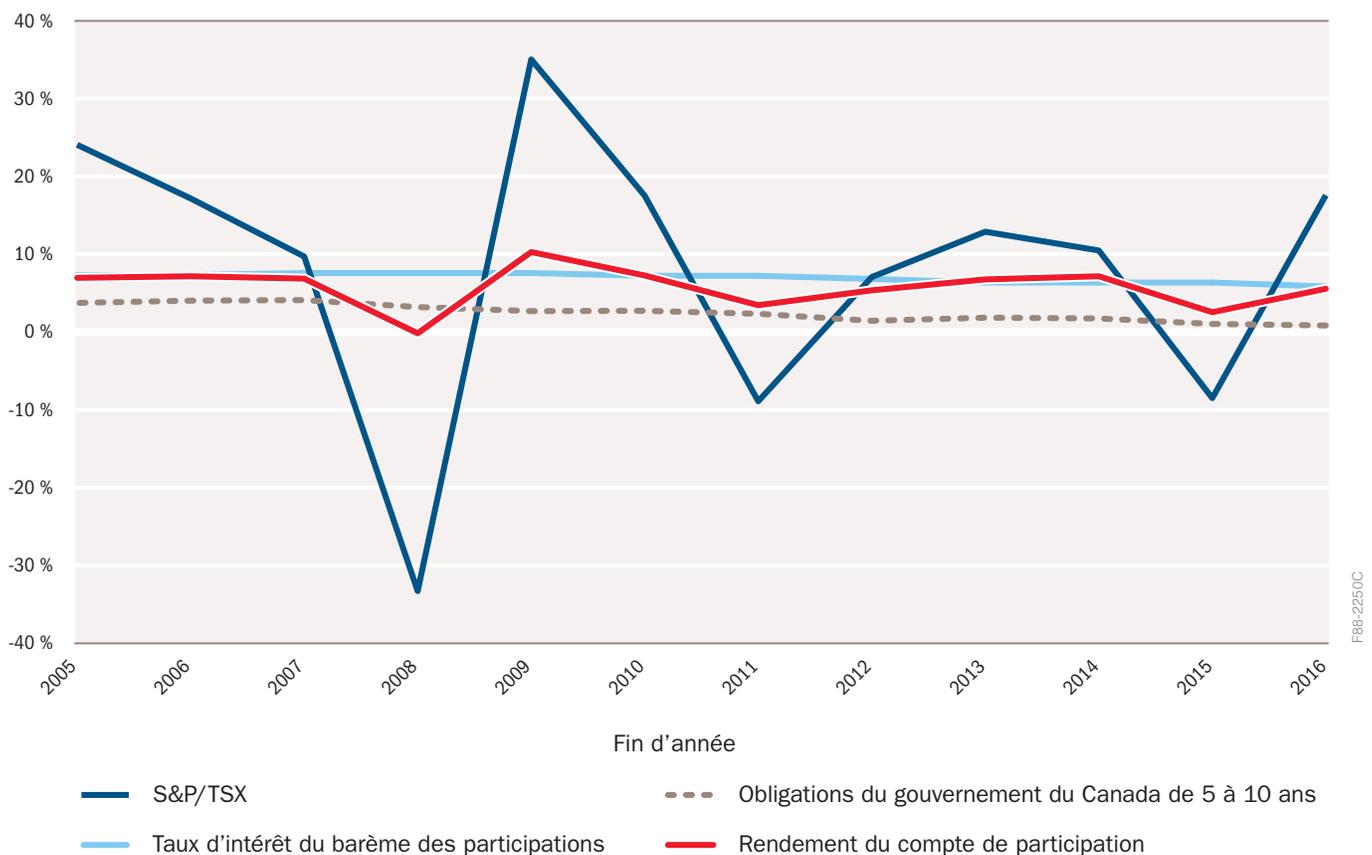
Les participations ne sont pas garanties et varieront à la hausse ou à la baisse en fonction des barèmes des participations futurs.

# Un rendement solide et stable assorti d'un risque inférieur

## Le compte de participation de la Canada-Vie est relativement stable

Les rendements des placements du compte de participation se reflètent dans le barème des participations au moyen du taux d'intérêt du barème des participations. Ce taux est utilisé pour déterminer la partie des participations attribuables aux propriétaires de police avec participation qui provient des placements du compte de participation.

## Historique du compte de participation de la Canada-Vie



L'approche à long terme privilégiée pour les placements du compte de participation représente un facteur qui contribue à stabiliser les taux d'intérêt du barème des participations.

Le taux d'intérêt moyen du barème des participations sur 30 ans du compte de participation de la Canada-Vie<sup>MC</sup> a été de 8,9 pour cent de 1987 à 2016.

## Renseignements supplémentaires

- La Canada-Vie a versé des participations à ses propriétaires de police avec participation chaque année depuis 1848.
- En 2016, les participations versées par la Canada-Vie aux propriétaires de police avec participation s'élevaient à 193 millions de dollars.
- Les taux d'intérêt moyens annuels du barème des participations sur 10, 20 et 30 ans jusqu'à la fin de 2016 ont été de 7,0, de 7,8 et de 8,9 pour cent respectivement.
- L'écart-type du taux d'intérêt du barème des participations de la Canada-Vie des 30 dernières années (depuis 1987) est de 1,9 pour cent.
- En date de juillet 2017, le taux d'intérêt du barème des participations est de 5,5 pour cent.
- Le taux d'intérêt du barème des participations n'est que l'un des nombreux facteurs contribuant aux participations d'une police individuelle.

Avec de tels antécédents de rendements solides et stables, l'assurance-vie avec participation a-t-elle sa place dans votre portefeuille?

Pour obtenir des exemples plus précis, adressez-vous à votre conseiller.

Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.

**Ensemble, on va plus loin<sup>MC</sup>**